

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MUTUALISTE TI AN HEOL

Août-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PRESCRIPTION ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_02</b>	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Réunir le CVS local de site 3 fois par an		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Engager une réflexion afin d'identifier un médecin coordonnateur par pôle et permettre au médecin coordonnateur de remplir l'ensemble de ses missions sur l'EHPAD		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Compléter/ procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
Remarque_05	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_05</b>	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_06</b>	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		